

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES
AU 31 MARS 2015

LIBELLES	1er Trimestre 2015	1er Trimestre 2014	au 31.03.2015	au 31.03.2014	au 31.12.2014	Variations Mars 2015 / Mars 2014
1- Produits d'exploitation bancaire	155 795	149 421	155 795	149 421	593 868	4,3%
a- Intérêts	131 868	127 680	131 868	127 680	494 384	3,3%
b- Commissions en produits	11 995	12 426	11 995	12 426	53 089	-3,5%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 881	5 435	5 881	5 435	23 744	8,2%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	6 051	3 880	6 051	3 880	22 651	56,0%
2- Charges d'exploitation bancaire	68 075	59 008	68 075	59 008	249 773	15,4%
a- Intérêts encourus	67 772	58 648	67 772	58 648	248 281	15,6%
b- Commissions encourues	303	360	303	360	1 492	-15,8%
3- Produit net bancaire	87 720	90 413	87 720	90 413	344 095	-3,0%
4- Autres produits d'exploitation	160	127	160	127	758	26,0%
5- Charges opératoires, dont :	43 544	38 351	43 544	38 351	184 447	13,5%
a- Frais du personnel	35 445	30 141	35 445	30 141	147 950	17,6%
b- Charges Générales d'exploitation	6 886	6 761	6 886	6 761	31 174	1,8%
6- Structure du portefeuille			776 483	624 231	767 167	24,4%
a- Portefeuille titres-commercial			243 917	214 836	252 701	13,5%
b- Portefeuille d'investissement			532 566	409 395	514 466	30,1%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			7 183 856	6 510 462	6 896 487	10,3%
8- Encours des dépôts, dont :			6 015 290	5 512 183	5 846 997	9,1%
a- Dépôts à vue			1 664 861	1 698 259	1 488 285	-2,0%
b- Dépôts d'épargne			2 079 838	1 966 231	2 037 668	5,8%
9- Emprunts et ressources spéciales			372 956	404 263	372 677	-7,7%
10- Capitaux Propres *			609 857	607 848	559 513	0,3%

* Compte non tenu du résultat de la période



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2015**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2015 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2014 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2015 et au 31.03.2014 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2015

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **7.184** millions de dinars au 31.03.2015 contre **6.510** millions de dinars au 31.03.2014, enregistrant ainsi une augmentation de **10,3%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2014 et Mars 2015 une augmentation de **503** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **9,1%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **156** millions de dinars au 31.03.2015 contre **149** millions de dinars au 31.03.2014, enregistrant une augmentation de **7** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **4,3%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **9** millions de dinars, en passant de **59** millions de dinars au 31.03.2014 à **68** millions de dinars au 31.03.2015, soit un taux d'accroissement de **15,4%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **88** millions de dinars au 31.03.2015 contre **90** millions de dinars au 31.03.2014, enregistrant ainsi une diminution de **3%**.

Cette variation négative s'explique par le fait que, lors de l'arrêté des indicateurs d'activités du 31/03/2014 (établis sur la base du 31/12/2013 provisoire), la classification des créances ne concernait que les clients ayant un engagement supérieur à 50 mD ainsi que les relations contentieuses. Alors que pour les besoins de l'arrêté des indicateurs d'activité du premier trimestre 2015, la classification prend en considération tous les engagements de la banque.

La nouvelle méthode de classification a été adoptée dès la situation définitive arrêtée au 31/12/2013.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **13,5%** entre Mars 2014 et Mars 2015.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet de la souscription, fin exercice 2014, de deux contrats d'assurance épargne collective, le premier pour financer **l'indemnité de départ à la retraite** et le deuxième pour financer la **retraite complémentaire** du personnel et dont les primes d'assurance pour le 1^{er} trimestre 2015 s'élèvent respectivement à **1,5** millions de dinars et **0,850** millions de dinars.